



CTLA
Comité Technique
Interinstitutionnel
de lutte contre
L'Apatridie en RDC

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AAON N°01/MIN-JUST/CTLA/2021

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Projet de la prévention de l'apatridie en République démocratique du Congo/2020, exécuté par le Comité technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'apatridie en RDC.
2. Le Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'apatridie en RDC est une structure gouvernementale mise sur pied par le Ministre de la Justice et Garde des Sceaux par deux arrêtés, à savoir : l'arrêté n° 106/CAB/ME/ MIN/J ET GS/2019/08/03/19 du 08 mars 2019 portant Création, Organisation et Fonctionnement dudit comité, et l'arrêté n° 117/CAB/ME/MIN/J ET GS/ 2019 du 25 avril 2019 portant nomination des membres du Comité.
3. A travers la Déclaration et le plan d'action régional signés à Brazzaville en date du 17 octobre 2017 sur l'éradication de l'apatridie dans la Région des Grands-Lacs, et les Initiatives de D'jamena du 12 décembre 2018, la République Démocratique du Congo s'est engagée à éradiquer l'apatridie sur toute l'étendue du territoire national.

Il s'avère ainsi impérieux d'approfondir la connaissance du public sur les causes et conséquences de l'apatridie, les facteurs de risques ainsi que les solutions durables y afférentes, comme le recommande les Initiatives de N'Djamena.

C'est pourquoi, le Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'apatridie en RDC, en partenariat avec le haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés, attend informer les congolais sur la problématique de l'apatridie en République Démocratique du Congo, et ce, à travers un documentaire vidéo.

4. Le Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'apatridie en RDC sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises afin de réaliser un **Documentaire sur la problématique de l'apatridie en RDC.**

5. La passation du marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats, et ce, conformément au manuel de procédure du Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'apatridie en RDC.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations au Secrétariat permanent du Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'apatridie en RDC, sis au Ministère de la Justice et Garde des Sceaux, du lundi au vendredi de 10h à 15h00. Téléphone : +243 81 18 73 065 (Chargée de Communication).
7. Les exigences en matière de qualification sont :
 - Disposer d'une expérience avérée en matière de production des documentaires ;
 - Avoir déjà réalisé des productions audiovisuelles (magazine, sport, reportage, interview, émission...)
 - Avoir une expertise en communication autour des questions d'apatridie et de la nationalité sera un atout.
8. Les offres accompagnées d'une fiche technique devront être soumises au plus tard le 30 octobre 2021 à 10h00 à l'adresse ci-après : Secrétariat permanent du Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'apatridie en RDC situé au Ministère de la Justice, Palais de Justice, sis Place de l'Indépendance, à Kinshasa/Gombe, soit par mail : ctiila.drc@yahoo.com

N.B : Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse du Secrétariat permanent du Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'apatridie en RDC, sus-indiquée.

Fait à Kinshasa, le 28 septembre 2021

Coordonnateur du Projet de Prévention de l'apatridie en RDC

